





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-995**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206867-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CNRS AUTORISÉ PAR DELIBERATION N°DL.2021-606 DU 7 MAI 2021, D'INTÉGRATION AU RÉSEAU FRANTIQU, RÉSEAU DOCUMENTAIRE SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LES SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CNRS AUTORISE PAR DELIBERATION N°DL.2021-606 DU 7 MAI 2021, D'INTÉGRATION AU RÉSEAU FRANTIQ, RÉSEAU DOCUMENTAIRE SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LES SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°DL.2021-606 en date du 07 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence autorisait la Ville à signer ladite convention avec le CNRS, de manière à permettre son adhésion au réseau FRANTIQ, réseau documentaire sur l'archéologie et les sciences de l'Antiquité. Cette convention a bien été signée par les parties.

L'objet de la modification sollicitée par le service comptabilité du CNRS porte sur une précision de l'échéancier annuel mentionné à l'article 5. Aucune autre modification n'est apportée.

Pour mémoire, depuis 2013 la Ville adhère à ce réseau et le fonds documentaire de la Direction Archéologie et Muséum bénéficie, depuis lors, d'un logiciel documentaire adapté à son caractère particulier. Il permet une meilleure gestion, une recherche efficace par auteur, titre et sujet et s'accompagne également d'un aiguillage vers le texte intégral.

L'adhésion à ce réseau a de surcroît apporté l'outil d'une précieuse information bibliographique et analytique prenant appui depuis plus de trente ans sur un catalogue

bibliographique et un thesaurus spécialisé destinés à la communauté scientifique et académique.

Elle a donné à la Direction Archéologie et Muséum de la Ville une plus grande visibilité grâce à la mise en partage de sa bibliothèque documentaire non seulement par la communauté des chercheurs et étudiants en archéologie, mais aussi par les particuliers et les autres services communaux susceptibles d'avoir besoin d'y accéder pour des recherches documentaires.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la nouvelle convention passée entre la Ville d'Aix-en-Provence et le CNRS pour l'adhésion au réseau FRANTIQ ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à l'Archéologie, à signer cette convention ;
- **DIRE QUE** les dépenses seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne (2253) imputation 324-6281-923 Ancien Programme 1706.

DL.2021-995 - MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CNRS
AUTORISE PAR DELIBERATION N°DL.2021-606 DU 7 MAI 2021, D'INTÉGRATION AU
RÉSEAU FRANTIQ, RÉSEAU DOCUMENTAIRE SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LES SCIENCES
DE L'ANTIQUITÉ-

Présents et représentés : 53
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

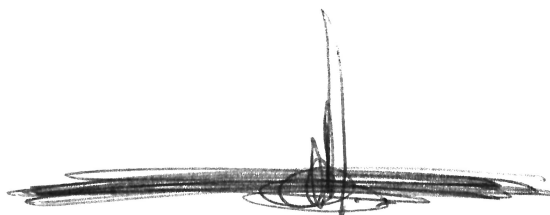
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00